



## CHALLENGE ETE POUSSINES REGLEMENT TECHNIQUE

Date de la

compétition : 6 mai 2007

Lieu de la compétition : St BRICE

Limite d'engagement : 3 avril 2007

### REGLEMENT :

- Le Challenge Eté Poussines est ouvert à toutes les gymnastes étant dans leur 7<sup>ème</sup> année civile (année 2000).
- Chaque association a la possibilité d'engager 2 équipes, si l'une d'elle se présente en catégorie de 16 à 23 gymnastes
- Aucune répartition dans les degrés n'est demandée. Chaque gymnaste présente le degré de son choix à chaque agrès. (avec la possibilité de changer de degré en changeant d'agrès).
- Chaque gymnaste doit présenter les 4 agrès selon le programme fédéral :

TABLE DE SAUT	BARRES	POUTRE	SOL
------------------	--------	--------	-----

*Pas de Formation physique !*

### CLASSEMENT :

- Un classement par Catégories sera établi sur la base :
  - \* Equipe de 6 à 9 : Sur les 6 meilleures notes, tous degrés confondus
  - \* Equipe de 10 à 15 : Sur les 10 meilleures notes, tous degrés confondus.
  - \* Equipe de 16 à 23 : Sur les 16 meilleures notes, tous degrés confondus.
- Un classement par Année d'âge, toute catégorie confondue. Seules les gymnastes faisant partie d'une équipe engagée dans une catégorie figureront sur le classement « individuelles ».

- Le Trophée « Challenge » remis en jeu chaque année, acquis définitivement après 3 victoires consécutives, sera établi sur la base des 6 meilleures notes.

## JUGES :

- *Pour le bon déroulement de la compétition, il serait judicieux de ne pas inscrire QUE des juges en Formation 1<sup>ère</sup> année !*

Chaque société doit obligatoirement présenter :

- 1 juge en catégorie de 6 à 9 gymnastes.
- 2 juges en catégorie de 10 à 15 gymnastes.
- 3 juges en catégorie de 16 à 23 gymnastes

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <u><i>Si la société ne présente aucun juge à l'inscription, l'engagement ne sera pas pris en considération !</i></u></li><li>- <u><i>Si le jour de la compétition les juges sont absents, la société ne sera pas classée !</i></u></li></ul> |
|--|

**En cas de récidive, la société ne concourra pas !**

La commission technique.